



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Mise en valeur paysagère des abords de Dauphine Dijon - Demandes de subventions

Depuis plusieurs années, le centre historique de Dijon fait l'objet d'opérations d'apaisement et d'embellissement de l'espace public. La Ville de Dijon et Dijon Métropole souhaitent poursuivre cette dynamique, bénéfique à l'attractivité du territoire, avec la mise en valeur des abords de Dauphine Dijon, rues Dauphine et Bossuet. Cet aménagement majeur, ambitieux, permettra ainsi de répondre à l'ensemble des enjeux actuels en matière d'aménagement urbain :

- la mobilité active (cycle, piéton ...)
- l'accessibilité pour l'ensemble des usagers de part et d'autre de la chaîne de déplacement considérée ;
- la mise en valeur architecturale et patrimoniale du centre historique dijonnais remarquable ;
- la gestion intégrée des eaux pluviales en favorisant une gestion à la source par infiltration ;
- la végétalisation de l'espace public limitant l'impact des îlots de chaleur ;
- la sécurité du public.

Cette opération permettra de créer une continuité fonctionnelle entre la rue de Liberté, la rue du Bourg, récemment aménagées, ainsi qu'avec la rue Bossuet.

Il accompagnera la réhabilitation du centre Dauphine, opération dénommée Dauphine Dijon, en renforçant son intégration urbaine et en facilitant son accessibilité.

L'ensemble de cet espace urbain, revalorisé de manière équilibrée et cohérente, améliorera le cadre de vie des habitants et favorisera l'attractivité du centre-ville.

La date prévisionnelle de réalisation des travaux est prévue en 2024 avec une finalisation des études en 2023.

Ce projet est susceptible de bénéficier :

- d'un concours financier de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- de fonds européens, au titre de la fiche action « mobilités urbaines durables » de l'objectif spécifique 5.1 « encourager le développement social, économique et environnemental et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines », de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER FSE + Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027.

Dijon Métropole sollicitera toutes les aides susceptibles d'être accordées au taux maximum, notamment auprès de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027.

Le montant des travaux, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par un prestataire externe est estimé à 1.625.000 € HT, avec une répartition prévisionnelle du financement suivante :

- Etat, au titre de la DSIL 2023 : 498 125 €
- FEDER, au titre de la fiche action « mobilités urbaines durables » de l'OS 5.1 de la priorité 5 du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 : 639 375 € HT
- Dijon Métropole : 487 500 € HT

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de mise en valeur paysagère des abords de Dauphine Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné à solliciter, au taux maximum, pour la réalisation de ces travaux, le soutien financier de l'État au titre de la DSIL, le soutien financier du fonds FEDER au titre de la fiche action « mobilités urbaines durables » de l'OS 5.1 de la priorité 5 du PO FEDER FSE+ Bourgogne Franche – Comté 2021 – 2027, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de contribuer au financement de ces opérations ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN